

الجمهوریة الجزائرية الديمقراتیة الشعبیة

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE POPULAIRE

Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme, et de la Ville

et de l'Aménagement du Territoire

Office de Promotion et de Gestion Immobilière

De Tissemsilt



وزارة السكن والعمارة والمدينة

والتهيئة العمرانية

ديوان الترقية والتسخير العقاري

لتسيسيت

DIRECTION GÉNÉRALE

N° 517 /DG/2026

DATE LE :

2026 في 03

MISE EN DEMEURE N°01

A L'Entreprise: NEGAL HASSEN dont le siège social Hai Echerif 13 groupement propriété
39 local n° 66 bis 3 - Boukadir w Chlef.

Détitrice du Marché N° 09/2025 En Date du 14/05/2025

Ayant pour objet : Pour Réalisation des Travaux de 100/160/2000 Logements publics locatifs en tous corps d'état (TCE), y compris les travaux de viabilisation « réseaux tertiaires »
Lot N° 05 : 100 logts à sidi slimane Wilaya de Tissemsilt « Programme LPL année 2024 »

- ❖ Conformément au décret exécutif N°21-219 de la 20/05/2021 portante approbation du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux.
- ❖ Conformément au décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des Marchés et de délégation de service public.
- ❖ Vu le Marché visé par la commission des marchés publics sous le N°09/2025 en date du 14/05/2025 concernant la réalisation des travaux de 100/160/2000 logements publics locatifs en tous corps d'état (TCE), y compris les travaux de viabilisation « réseaux tertiaires » lot n° 05 : 100 logts à sidi slimane wilaya de tissemsilt « programme LPL année 2024 »
- ❖ Vu l'ordre de service en date du 19/05/2025 sous le numéro 23/2025 portant démarrage des travaux objet du marché, notifié à l'entreprise de travaux NEGAL HASSEN en date du 19/05/2025
- ❖ Vu le délai de réalisation du marché qui est de 12 Mois
- ❖ Vu du non-respect les recommandations du bureau d'études et le maître d'ouvrage
- ❖ Vu à l'enregistrement de plusieurs réserves.
- ❖ En application de l'article 48 du marché N°09/2025 en date du 14/05/2025 qui stipule la résiliation du marché
- ❖ Vu les articles 149-150-151-152 du décret présidentiel N°15-247 de la 16/09/2015 portante réglementation des marchés publics et des délégations de service public
- ❖ Vu l'article 119 du décret exécutif N°21-219 du 20/05/2021 portant l'approbation du cahier des clauses administratives générales applicable aux marchés publics de travaux.
- ❖ L'entreprise de travaux : NEGAL HASSEN dont le siège social Hai Echerif 13 groupement propriété 39 local n° 66 bis 3 - Boukadir w Chlef. Est mise en demeure pour lever les réserves; et ceci dans un délai de Huit (08) jours à compter de la date de publication de la présente mise en demeure.

Faute de quoi le présent marché sera résilié aux torts exclusifs de l'entreprise.

Le Directeur Général